

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 28 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le vendredi 28 mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Kruth proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du lundi 24 mars 2014, conformément aux articles L. 2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents Mmes, MM. les conseillers municipaux :

- | | |
|------------------------|------------------------|
| 1. Serge SIFFERLEN | 9. Aline JAEGGY |
| 2. Thierry GRUNENWALD | 10. Josiane SIFFERLEN |
| 3. Richard WELKER | 11. Rodolphe TROMBINI |
| 4. Serge GUITON | 12. Jean-Paul HALLER |
| 5. Sabrina MAEDER | 13. Karine JUNG |
| 6. Claude WALGENWITZ | 14. Michèle GRUNENWALD |
| 7. Sabine GARDNER | 15. Mireille BLUNTZER |
| 8. Christophe THEILLER | |

I – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Claude WALGENWITZ, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés Messieurs et Mesdames Serge SIFFERLEN, Thierry GRUNENWALD, Richard WELKER, Serge GUITON, Sabrina MAEDER, Claude WALGENWITZ, Sabine GARDNER, Christophe THEILLER, Aline JAEGGY, Josiane SIFFERLEN, Rodolphe TROMBINI, Jean-Paul HALLER, Karine JUNG, Michèle GRUNENWALD, Mireille BLUNTZER dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Jean-Paul HALLER, le plus âgé des membres du conseil, a pris la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Sabrina MAEDER, la benjamine de l'assemblée et pour assesseurs Messieurs Thierry GRUNENWALD et Serge SIFFERLEN.

II – ELECTION DU MAIRE

PREMIER TOUR DU SCRUTIN

Le Président, en vertu des articles L. 2122-4, L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral.....	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

A obtenu : M. Claude WALGENWITZ, quatorze voix..... 14

M. Claude WALGENWITZ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

III – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il est proposé aux élus la création de 3 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la création de 3 postes d'adjoints au Maire.

IV – ELECTION DES ADJOINTS

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été proposé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Claude WALGENWITZ, élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

PREMIER TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral.....	2
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7

A obtenu : Monsieur Jean-Paul HALLER, treize voix 13

M. Jean-Paul HALLER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième adjoint.

PREMIER TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral.....	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
A obtenu : Mme Sabine GARDNER, quatorze voix	14

Mme Sabine GARDNER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

PREMIER TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral.....	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
A obtenu : Monsieur Rodolphe TROMBINI, quatorze voix	14

M. Rodolphe TROMBINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

V – DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.273-11 du code électoral, pour les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau, après qu'ont été élus le Maire et les adjoints.

Les conseillers communautaires ainsi désignés exercent leur mandat au sein de l'EPCI à fiscalité propre pour la même durée que les conseillers municipaux.

Pour la commune de Kruth, le nombre de conseillers communautaires à la communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin étant de 2, siègeraient donc Claude WALGENWITZ, Maire et Jean-Paul HALLER, premier adjoint.

Tout conseiller communautaire peut démissionner de son mandat sans pour autant démissionner de son mandat de conseiller municipal. Cette démission peut intervenir dès l'élection du Maire, des adjoints et l'établissement du tableau.

Jean-Paul HALLER, premier adjoint, présente sa lettre de démission qui sera adressée pour acceptation et visa au Président de la communauté de communes dès lundi matin.

Suite à cette décision, Sabine GARDNER, deuxième adjoint à qui revient le poste de conseiller communautaire, présente aussi sa lettre de démission qui sera adressée pour acceptation et visa au Président de la communauté de communes dès lundi matin.

Suite à cette décision, Rodolphe TROMBINI, troisième adjoint à qui revient le poste de conseiller communautaire, présente aussi sa lettre de démission qui sera adressée pour acceptation et visa au Président de la communauté de communes dès lundi matin.

Au vu des démissions précédentes, Serge SIFFERLEN, premier conseiller municipal dans l'ordre du tableau accepte exercer la fonction de conseiller communautaire.

Ce sont donc Claude WALGENWITZ, Maire et Serge SIFFERLEN, Conseiller municipal, qui siégeront à la communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin.

La séance a été close à 19h30, après que Monsieur le maire ait remercié les auditeurs pour leur présence. Il a évoqué la campagne électorale et a souhaité que la sérénité revienne dans le village.

Compte rendu approuvé par les 15 élus lors de la séance du vendredi 25 avril 2014.